

Appel d'offres

VILLE DE MONTRÉAL

Service de la Gestion et de la Planification Immobilière **Direction des transactions immobilières**

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **13 h 30**, à la date ci-dessous, dans les locaux du Service du greffe situés dans l'édifice Lucien-Saulnier, 155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée, Montréal (Québec) H2Y 1B5 pour :

Catégorie : Vente d'un immeuble

Appel d'offres : **31H12-005-1561-05-APS2**

Descriptif : *Vente d'un terrain vacant d'une superficie de 199 mètres carrés situé sur la rue Saint-Hubert, au sud de la rue Villeray, dans l'arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension (lot 3 457 456), pour la construction d'un bâtiment résidentiel; la mise-à-prix est de 320 000 \$; la Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaire(s).*

Date d'ouverture : 16 avril 2020

Dépôt de garantie : 10 000 \$ (chèque certifié ou lettre de garantie bancaire à l'ordre de la Ville de Montréal)

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du **26 février 2020**

Visite supervisée des lieux : N/A. ou Oui, obligatoire :

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le **26 février 2020**

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Journaux de publication : Journal de Montréal Autre à préciser* : _____

Système à deux enveloppes : oui _____ non

Autre information utile aux fins du traitement des soumissions ? _____

*Toute publication additionnelle est aux frais du requérant.

Version mars 2019